



MARQUETTE EN OSTREVANT



INSCRIPTION ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS JUILLET 2024

La commune de Marquette-en-Ostrevant organisera un accueil collectif de mineurs, ouvert aux enfants et adolescents (3 à 14 ans) sur le thème des « **JEUX OLYMPIQUES** » du **Lundi 08 Juillet au Vendredi 26 Juillet 2024** soit **3 semaines complètes (cantine non intégrée)**.

Encadrés par un personnel compétent (animateurs titulaires du BAFA, intervenants qualifiés), les enfants bénéficient d'activités variées et de qualité, favorisant leur épanouissement.

L'accueil se fait au sein du groupe scolaire « Les Chrysalides »
11 Bis Rue Amédée Grivillers pour tous les enfants.

ENTRÉE DEVANT POUR LES 3/5 ANS ET CÔTÉ PARKING POUR LES 6/14 ANS

Les enfants sont accueillis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

La commune propose également un service de garderie de 7h30 à 9h00 ainsi que la possibilité de restauration à la cantine pour le déjeuner au même tarif que celui de la période scolaire **SUR INSCRIPTION PREALABLE** via votre Compte Famille.

NB : Pour les familles qui ne possèdent pas encore de compte famille, il vous sera fourni un code abonné une fois que l'inscription de votre ou vos enfants ait été enregistrée.

Les dossiers d'inscriptions seront à retirer en Mairie
À compter du **Lundi 29 Avril 2024**.

Ils devront être rendus complets et uniquement lors de la permanence tenue par Madame Mélanie LEFEBVRE, Directrice, secondée par Marina et / ou Marjorie, le **Samedi 25 Mai 2024 de 08h30 à 12h00** au Groupe Scolaire "Les Chrysalides". **Aucun dossier ne sera accepté en dehors de celle-ci.**

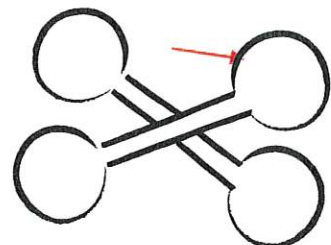
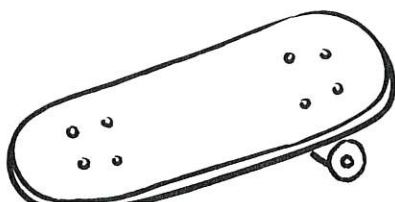
L'inscription sera validée uniquement dans les conditions suivantes :

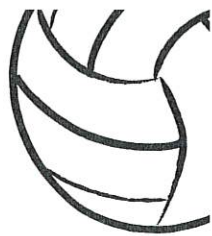
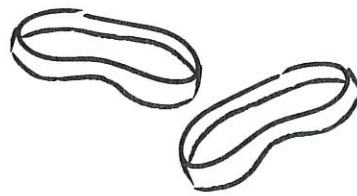
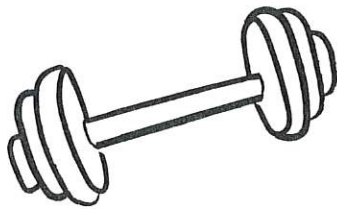
1. DOSSIER COMPLET (obligatoire : les dossiers incomplets ne seront pas retenus) :

- Fiche de réservation de la ou des semaines signée
- Fiche de renseignements (enfant/famille) complétée et signée (sauf si déjà donnée pour les activités périscolaires de l'année scolaire 2023-2024 ou lors de l'ACM d'Avril 2024)
- Certificat médical attestant les vaccinations à jour et l'autorisation de la pratique d'activités physiques (sauf si déjà fourni pour l'ACM d'Avril 2024)
- Attestation d'assurance au nom de l'enfant (sauf si déjà donnée pour les activités périscolaires de l'année scolaire 2023-2024 ou lors de l'ACM d'Avril 2024)
- Attestation CAF ou à défaut, votre avis d'imposition 2023 pour le calcul du quotient familial (sans ce document les tarifs les plus élevés seront appliqués).

2. Dans la limite des places disponibles.

En cas de maladie chronique, invalidante ou de handicap, un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera à établir ou une demande d'AVS extrascolaire sera à effectuer auprès de la MDPH afin d'accueillir au mieux votre enfant.





En raison de notre capacité d'accueil limitée à 165 places, les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés dans l'une des 4 communes ne sont plus acceptés.

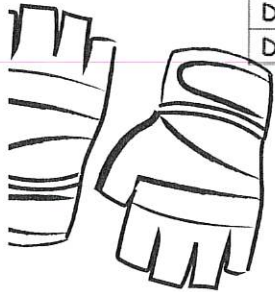
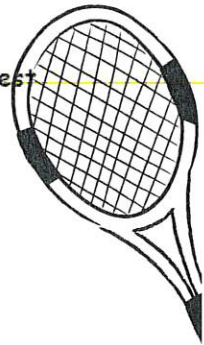
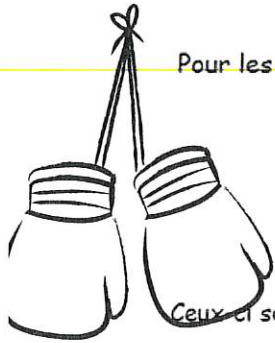
Aucune dérogation ne sera prise en compte.

Pour les enfants domiciliés à Wasnes-Au-Bac, Wavrechain-Sous-Faulx et Émerchicourt, l'accès est limité à 15 places disponibles pour l'ensemble de ces 3 communes conventionnées.

Participation des familles de Marquette-en-Ostrevant, Émerchicourt, Wasnes-Au-Bac et Wavrechain-Sous-Faulx pour une semaine complète :

Ceux-ci sont établis en fonction du quotient familial comme suit :

Quotient familial	Tarif par enfant/semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant/semaine
Moins de 750€	26.00€	24.00€
De 751€ à 1 200€	30.00€	26.00€
De 1 201€ à plus	31.00€	28.00€



Le Maire,
Jean-Marie TONDEUR

